

# Marché n° 2017007

# Maîtrise d'œuvre pour la requalification et la mise aux normes de la Médiathèque Pierre Moinot à NIORT

## Avenant n°5

#### **ENTRE:**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 16/11/2020

d'une part,

## ET:

L'équipe de maîtrise d'œuvre titulaire du marché, groupement constitué de :

	320 696 891 00029, représenté par
-	DESHOULIERES JEANNEAU Architectes, mandataire, 76 rue des Carmélites, 86000 POITIERS, SIRET

(Qualité, nom, fonction):

- ATES, 28 rue Blaise Pascal, CS 48656, 79026 NIORT Cedex, SIRET 391 913 043 00041, représenté par DESHOULIERES JEANNEAU Architectes,
- YAC INGENIERIE, 40 Route de Clessé, 79350 CHICHE, SIRET 409 529 724 00018, représenté par DESHOULIERES JEANNEAU Architectes,
- Cabinet MARET et Associés, 3 rue de Verdun, BP 70041, 79202 PARTHENAY Cedex 1, SIRET 509 638 888 00016, représenté par DESHOULIERES JEANNEAU Architectes,
- Damien DUPOUY (Point d'Orgue), 37 rue Benjamin Delessert, 93500 PANTIN, SIRET 500 037 734
  00026, représenté par DESHOULIERES JEANNEAU Architectes

d'autre part,

## Vu:

- le marché n° 2017007 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la requalification et la mise aux normes de la médiathèque Pierre Moinot à Niort signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le groupement ci-dessus, notifié le 23 juin 2017;
- l'avenant n° 1 à ce marché fixant le montant du forfait définitif de rémunération, notifié le 13 février
  2018 :
- l'avenant n°2 à ce marché précisant les modalités de règlement, notifié le 2 février 2019 ;
- l'avenant n°3 à ce marché modifiant les travaux, notifié le 10 octobre 2019;
- l'avenant n°4 à ce marché modifiant le montant du forfait définitif de rémunération, notifié le .......;
- l'avis favorable de la CAO en date du .....;
- la délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 16/11/20

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

## ARTICLE 1 - MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHE

## 1.1 Montant du marché

Le montant du marché est modifié comme suit :

	Montant initial portant sur le forfait provisoire	Montant de l'avenant 1 fixant le montant du forfait définitif	Montant de l'avenant 3 : suivi des travaux Ville de NIORT	Montant de l'avenant 4 : nouvelle consultation Mobiliers	Avenant 5 :	Montant total après avenants
Montant total HT	809 353,35 €	48 191, 36 €	64 500, 00 €	3 500, 00 €	22 000, 00 €	947 544.71 €
TVA 20%	161 870, 67 €	9 638, 27 €	12 900, 00 €	700, 00 €	4 400,00 €	189 508.94 €
Montant total TTC	971 224, 02 €	57 829, 63 €	77 400, 00 €	4 200, 00 €	26 400 ,00 €	1 137 053,65 €

## **ARTICLE 2 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte l'annexe suivante :

- Maîtrise d'eouvre pour la requalification et la mise aux normes de la Médiathèque Pierre Moinot à Niort - Répartition des honoraires par éléments de mission et par co-traitant.

## **F**AIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

Α,	le,	A Niort, le,
Le titulaire		Le représentant légal de la CAN